

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-470538

48723

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 10142 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : MAIFFI HIND

Date de naissance :

Adresse : 27 AREST LAKBIL Résidence CAMELIA
6ème étage NE 18 MAARIF CASABLANCA

Tél : 0661309923 Total des frais engagés :

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : Dr. BENJELLOUN Najib
SPECIALISTE ORL
Boulevard Yacoub El Mansour
App. N° 5 2ème étage
Résidence Al Antal
95.12.89/98 - CASABLANCA

Date de consultation : 24 NOV. 2020

Nom et prénom du malade : MAIFFI HIND Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Phobie allergique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



CABINET O.R.L

Docteur Najib BENJELLOUN

SPECIALISTE O.R.L.

OTORHINO - LARYNGOLOGIE

Maladie et Chirurgie Oreille, Nez Gorge

Chirurgie de la Face du Cou

Exploration et Chirurgie de la Surdit e et des Vertiges

Ex. M edecin   L'H opital 20 Ao ut, Casablanca

Ex. Chef de Service O.R.L.   L'H opital Hassan II, Settat

الدكتور نجيب بن جلون

إختصاصي في أمراض و جراحة

الأذن - الأنف و الحنجرة

جراحة الوجه و العنق

تشخيص و جراحة الصم و الدوخة

طبيب سابقا بمستشفى 20 غشت بالدار البيضاء

رئيس قسم أمراض و جراحة الأذن - الأنف و الحنجرة

بمستشفى الحسن الثاني بسطات سابقا

Casablanca, le : 16 OCT. 2020 الدار البيضاء في

Mme MAÏFEI. HIND

1150

1

Analys

2 boffes le matin / 3j

307,00

2

Singulane 40

Pharmacie AL MAÏFEI
Angle Rue Ibnou Kattir
et Abou Hassan Saghir
Madrif Extension Casa 14243

69,00

Apr le soir 3j

3

Doc Vox 4

99,00

4

Apr 3j 1  e dose (19)

59,00

Relaxium B6 375

Apr le soir 19

Pharmacie AL MAÏFEI
Angle Rue Ibnou Kattir
et Abou Hassan Saghir
Madrif Extension Casa 14243

Avamys

27,5 microgrammes/
pulvérisation

Suspension pour pulvérisation
nasale

Furcate de fluticasone

Tenir hors de la vue et de la portée
des enfants.

Ne pas mettre au réfrigérateur.

Ne pas congeler.

Maintenir en position verticale.

Toujours garder le capuchon sur le
pulvérisateur.

Durée de conservation après
première utilisation : 2 mois.

Médicament soumis à prescription
médicale.

Avamys



27,5 microgrammes/
pulvérisation

Suspension pour pulvérisation
nasale

Furcate de fluticasone

1 flacon - **120** pulvérisations

Chaque pulvérisation
contient
27,5 microgrammes de
furcate de fluticasone.

Contient également : glucose
anhydre, cellulose dispersible,
polysorbate 80, chlorure de
benzalkonium, édétate
disodique et eau purifiée.
Bien agiter avant utilisation.
Lire la notice avant utilisation.
Voie nasale.

Glaxo Group Ltd,
980 Great West Road,
Brentford, Middlesex,
TW8 9GS
Royaume-Uni

EU/1/07/434/003

France
Laboratoire GlaxoSmithKline

Médicament autorisé n°3400938322446*

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

Liste I - Uniquement sur ordonnance

GlaxoSmithKline Maroc
Ain El Aouda
Région de Rabat
PPV: 115,00 DH



015599 : DI 9

Médicament autorisé n° 34009 346 141 1 8

Singulair® 10 mg, comprimé pelliculé

RESPECTER LES DOSES PRESCRITES

LISTE I - UNIQUEMENT SUR ORDONNANCE



SINGULAIR® 10 mg.
Montelukast sodique.

Boîte de 28 comprimés pelliculés.

DISTRIBUE PAR MSD MAROC B.P. 136 - BOUSKOURA

P.P.V: 307,00 DH

AMM 206DMP/21/NCI

1-714-310314-7



comprimé pelliculé
Montelukast

SINGULAIR® 10 mg

Titulaire/exploitant :

MSD France

34, avenue Léonard de Vinci

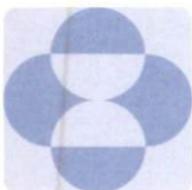
92400 Courbevoie

Information médicale : 01 80 46 40 40

28 comprimés pelliculés.

comprimé pelliculé
Montelukast

SINGULAIR® 10 mg



Un comprimé pelliculé contient du montelukast sodique, équivalent à 10 mg de montelukast.
Excipient à effet notable : lactose monohydraté.

Voie orale.

Lire la notice avant utilisation.

Tenir hors de la portée et de la vue des enfants.

A conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de l'humidité et de la lumière.

